

Valse des Capians 2018

**La valse des Capians fête ses 10 ans
Bandol 1 - 2 - 3 Juin 2018**



Contact: pointusdebandol@yahoo.com Tel 06 01 71 91 82

Avec le soutien de :

la Région



du Conseil Départemental

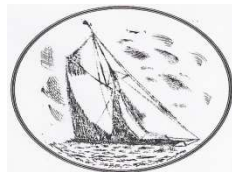


et de la Ville de Bandol



Nos Partenaires 2018:

Assurance Yves Petit



Yves PETIT ASSURANCES
20 BD Louis Lumière
83150 BANDOL
TEL 04 94 29 62 15
GSM 06 09 32 82 92
y.petit@areas-agence.fr

Christian Ebel - artiste peintre - rue des jardins- Bandol
Bijouterie Nicole Françoise – 1 rue Jean Moulin - Bandol

Valse des Capians 2018

Contacts utiles :

Dominique Chabot : 06 01 71 91 82 Président
Gérard Nicole : 06 81 41 56 24 Vice-Président
Jean Grillon : 06 76 80 75 93 Organisation Nautique
René Pastor : 06 72 52 62 15 Inscription/organisation
Nicole Cachia 06 31 12 66 74 Inscription/organisation

Programme

Vendredi 1 Juin 2018

Journée : Réception des bateaux extérieurs et enregistrements

17h30 - Fin des enregistrements au stand

18h 30 - Apéritif de bienvenue sur la plage Bandol Jeune près de la Société Nautique (SNB).

Samedi 2 Juin 2018

8h30 - Petit déjeuner sur le quai

9h - Suite enregistrements bateaux

9h 30 - Réunion d'information pour le Vire-Vire sur le quai

10h - Vire-vire dans la baie de Bandol

13h - Pique nique sur les bateaux, en mer ou à quai.

14h30- 2ème vire-vire, en fonction de la météo.

18h30 – Proclamation des résultats et remise des prix

19h30 – Apéritif et diner des équipages sur la plage de Bandol Jeune

Dimanche 3 Juin 2018

11h30 - Apéritif et Paella sur la plage Bandol espace Jeune

15h – Embarquement immédiat pour le public

Départ des bateaux invités vers leurs ports respectifs

18h – Fin des Embarquements immédiats

Inscriptions pour personnes , sans bateau, exposants:

Nom	Prénom	Apéritif Vendredi soir 12 euros	Diner Samedi soir 37 euros	Paella Dimanche Midi 22 euros	Total Euros
				TOTAL	

à retourner avant le **15 Mai 2018**, (accompagné du moyen de paiement)

Par courrier à : **Pointus de Bandol - Capitainerie du port - 83150 Bandol**

Je joins le règlement des inscriptions par chèque d'un montant de :..... euros,
à l'ordre de l'association « Pointus, Légendes et Traditions » (PLT)